

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2020 A 19 H 00

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente, en présence du public, avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières.

Étaient présents : FOULON Patrick, CLOUTIER Jacky, BERRUE Didier, BRETON Denis, BASTY Raymonde, PERON Roland, FROISSARD Jean-Marie, LEBRUN Francis, BERTRAND Sylviane, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, MASVALEIX Catherine

Ont donné procuration : SUTTER Éric (pouvoir à CLOUTIER Jacky), BOUCHARD Yvette (pouvoir à BERRUE Didier), HERSANT Maïté (pouvoir à MASVALEIX Catherine)

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal susmentionnés installés dans leurs fonctions.

Madame Catherine MASVALEIX a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Denis BRETON a pris la présidence de l'assemblée et invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur FOULON Patrick : 14 voix

Monsieur Patrick FOULON a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoint.

Le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des Adjoint au Maire de la Commune.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée désignant :

- Monsieur Jacky CLOUTIER*
- Madame Yvette BOUCHARD*
- Monsieur Didier BERRUE*

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

La liste conduite par Monsieur Jacky CLOUTIER : 13 voix.

Ont été proclamés Adjoint et immédiatement installés :

- M. CLOUTIER Jacky, Premier Adjoint,*
- Mme BOUCHARD Yvette, Deuxième Adjoint*
- M. BERRUE Didier, Troisième Adjoint.*

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque Conseiller.

FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES DE LA SCI DU CHALET

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 244 300 euros destiné à l'acquisition des parcelles cadastrées AH 673 et AH 675 appartenant à la SCI DU CHALET, situées au 10

Rue de Paris à SAINT PERE SUR LOIRE, pour agrandir les locaux techniques, associatifs et de stockage.

Les caractéristiques des deux emprunts sont les suivantes :

- *un prêt moyen terme de 79 400 € sur une durée de 12 ans au taux fixe annuel de 0.59 %,*
- *un prêt court terme de 164 900 € sur une durée de 12 mois (dans l'attente du versement des subventions) au taux fixe annuel de 0.41 %.*

DELEGATIONS DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, toutes les compétences mentionnées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et autorise le Maire à subdéléguer aux Adjointes au Maire la signature des décisions prises dans le cadre des délégations susmentionnées.

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Les indemnités maximales sont fixées selon l'importance démographique de la Commune (de 1000 à 3499 habitants) et en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour chaque catégorie d'élus, soit :

- *51,6 % pour le Maire,*
- *19,8 % pour les Adjointes au Maire,*
- *6 % pour les Conseillers Municipaux ;*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'élus comme suit :

- *M. Patrick FOULON, Maire : 48 %*
- *M. Jacky CLOUTIER, 1^{er} Adjoint au Maire : 17 %*
- *Mme Yvette BOUCHARD, 2^{ème} Adjoint au Maire : 17 %*
- *M. Didier BERRUE, 3^{ème} Adjoint au Maire : 17 %*
- *Mme Christelle ZUSATZ, Conseiller Municipal titulaire de délégations : 6 %*

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTS SYNDICATS

SICTOM DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Le Conseil Municipal désigne :

- *M. Denis BRETON, délégué titulaire,*
- *Mme Christelle ZUSATZ, déléguée suppléante.*

SIVU DE SULLY SUR LOIRE ET SAINT PERE SUR LOIRE

Le Conseil Municipal désigne :

- *M. Denis BRETON et M. Roland PERON, délégués titulaires.*
- *M. Eric SUTTER et M. Patrick FOULON, délégués suppléants.*

PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Le Conseil Municipal désigne :

- *M. Didier BERRUE, délégué titulaire,*
- *M. Francis LEBRUN, délégué suppléant.*

SYNDICAT DE LA BONNEE

Le Conseil Municipal désigne :

- *M. Roland PERON et Mme Christelle ZUSATZ, délégués titulaires,*
- *M. Patrick FOULON, délégué suppléant.*

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS ET REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Jacky CLOUTIER.

CORRESPONDANT DE SECURITE CIVILE

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Jacky CLOUTIER.

CORRESPONDANTS « SECURITE ROUTIERE »

Le Conseil Municipal nomme :

- *M. Jacky CLOUTIER, correspondant titulaire,*
- *M. Patrick FOULON, correspondant suppléant.*

REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE DAMPIERRE EN BURLY

Le Conseil Municipal nomme :

- *M. Didier BERRUE, membre titulaire ;*
- *Mme Yvette BOUCHARD, membre suppléant.*

COMPOSITION DES COMMISSIONS PREVUES PAR LA LOI

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal désigne, outre son Président M. Patrick FOULON, Maire :

- *M. Éric SUTTER,*
- *M. Roland PERON,*
- *Mme Christelle ZUSATZ, membres titulaires,*
- *M. Francis LEBRUN,*
- *Mme Raymonde BASTY,*
- *Mme Yvette BOUCHARD, membres suppléants.*

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal élit, outre son Président M. Patrick FOULON, Maire :

- *M. Didier BERRUE,*
- *Mme Christelle ZUSATZ,*
- *M. Jacky CLOUTIER, membres titulaires,*
- *M. Roland PERON,*
- *Mme Séverine DARGENT,*
- *Mme Yvette BOUCHARD, membres suppléants.*

REVISION DU PLU

Le Conseil Municipal désigne :

- *M. Patrick FOULON,*
- *M. CLOUTIER Jacky,*
- *M. BERRUE Didier,*
- *M. PERON Roland,*
- *Mme DARGENT Séverine,*
- *Mme BOUCHARD Yvette,*
- *Mme ZUSATZ Christelle.*

COMMISSIONS A L'INITIATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions suivantes :

- *COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE*

— *M. FOULON Patrick, Président*

- *Mme BASTY Raymonde*
- *Mme HERSANT Maité*
- *Mme ZUSATZ Christelle*
- *Mme BOUCHARD Yvette*
- *M. PERON Roland*
- *Mme MASVALEIX Catherine*

- **COMMISSION SCOLAIRE**

- *M. FOULON Patrick, Président*
- *Mme BOUCHARD Yvette*
- *Mme HERSANT Maité*
- *Mme BERTRAND Sylviane*
- *Mme MASVALEIX Catherine*
- *Mme BASTY Raymonde*
- *Mme MICHEL Agnès*

- **COMMISSION FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT**

- *M. FOULON Patrick, Président*
- *Mme MICHEL Agnès*
- *M. FROISSARD Jean-Marie*
- *Mme ZUSATZ Christelle*
- *Mme HERSANT Maité*
- *M. CHENUET Philippe*
- *Mme BERRUE Brigitte*
- *Mme DARGENT Séverine*
- *Mme BERTRAND Sylviane*

- **RELATIONS PUBLIQUES**

- *M. FOULON Patrick, Président*
- *M. BERRUE Didier*
- *Mme BERTRAND Sylviane*
- *M. PERON Roland*
- *Mme ZUSATZ Christelle*
- *Mme BOUCHARD Yvette*
- *Mme BASTY Raymonde*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements pour les présents offerts aux personnes de plus de 90 ans à l'occasion de leur anniversaire et pour les bons d'achats récompensant les maisons fleuries.*
- *Puis, il fait part des remerciements de la famille de Monsieur Jean DAUBRY pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.*

- *La Commune a procédé à la distribution des masques offerts par le Département aux personnes de plus de 70 ans. Pour tous les autres Saint Pérois, les masques sont à retirer en mairie, aux heures d'ouverture, sur production d'un justificatif de domicile.*
- *La réouverture de l'école (de la grande section de maternelle au CM2) et du restaurant scolaire est effective à compter du mardi 2 juin. La garderie périscolaire reste fermée jusqu'à nouvel ordre.*
- *La transformation du pont de chemin de fer en voie verte est désormais terminée. Son ouverture est prévue pour le week-end de la pentecôte.*

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide de 192 € au titre de l'action sociale.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,

Patrick FOULON

